

Ouagadougou, le 23 MARS 2025

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Assistants des Services Touristiques et Hôteliers, session 2025.**

Ce sont :

ASSISTANTS DES SERVICES TOURISTIQUES ET HÔTELIERS

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	OUEDRAOGO BERNADETTE AMSATOU	328938	B10227720	19/06/82
2°	DRABO DICKE IDRISSE	238458	B8019434	09/09/83
2°	SAWADOGO ROSALIE	343630	B17521490	31/12/90
2°	OUIYA ABDEL AZIZ	354590	B20310752	03/12/94
5°	BAZIE NEBILA MOISE	238471	B14068114	31/12/85
6°	TIEMTORE BOULKISSA	238447	B8443811	07/01/86
7°	BATIONO FRANCK OLIVIER	371181	B9443808	16/07/90
8°	KAM SAM KIALKAMI GUILLAUME	354589	B10953630	16/02/91
9°	SINDE FATOUMATA	260474	B11597331	14/03/87
10°	KABORE RAGNAG-NEWENDE LYBIA	371182	B11433204	27/06/89
11°	COMPAORE SYLVAIN	343632	B11158819	31/12/89
12°	TAPSOBA AGHATE WENDPINDENOOMA	293527	B17351328	07/08/91
13°	SAVADOGO SIDPANGANGDE SALAMATA	314407	B12558518	01/04/84
13°	RAMDE JACQUES	260461	B8076932	31/12/90

Arrêté la présente liste à 14 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

ASSISTANTS DES SERVICES TOURISTIQUES ET HÔTELIERS

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire Général



Suanyaba Rodrigue OBOUBIGA

*Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Administration et du Travail*